

COMPTE-RENDU DE SEANCE

DU 29 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de Fontaine-le-Port dûment convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Madame Béatrice MOTHRÉ, Maire.

L'affichage de la convocation a été fait le 24 mars 2022.

Présents : Mme MOTHRÉ, M. LALAURIE, Mme DUTERTRE, M. FANDARD, Mme BARONI, M. MARC, M. FAIRISE, M. SALVAN, M. DORÉ, M. CEDILLE

Excusés : Mme DAGORNE a donné pouvoir à Mme DUTERTRE, Mme SAUTREAU a donné pouvoir à M. LALAURIE, Mme HEUZÉ a donné pouvoir à M. CEDILLE

Absents excusés : Mme GUERET, M. BELZIC

Mme le Maire ouvre la séance à 19h00.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. LALAURIE est désigné comme secrétaire de séance.

II – APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du 25 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

III – MODIFICATION DES TARIFS CANTINE/GARDERIE ET REGLEMENT

M. LALAURIE fait part des changements proposés et validés, à l'unanimité, par la commission scolaire/périscolaire :

- *Règlement* : « en cas d'absence pour maladie non signalée ou justifiée le jour J, les repas seront facturés.
Un certificat médical est à fournir pour toute absence.
- *Augmentation des tarifs de cantine et de garderie* : au vu des augmentations des coûts de fonctionnement et des repas, il est proposé :

	2021/2022		2022/2023	
	1 ou 2 enfants	3 enfants et +	1 ou 2 enfants	3 enfants et +
Repas scolaire	4,40 €	3,80 €	4,50 €	3,90 €
Garderie	3,50 €	3,30 €	3,60 €	3,40 €

Soit une augmentation de 2 %. Il est précisé que la garderie est facturée à la présence et que le goûter est inclus lors de la garderie du soir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (3 CONTRE M. Doré, Mme Heuzé, M. Cedille/10 POUR)

DECIDE de modifier les tarifs cantine/garderie à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 et modifie le règlement

IV – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le montant des titres recouvrés et des mandats émis au cours de l'année 2021 est conforme aux écritures de l'ordonnateur :

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 376 540.68 €
- Recettes : 261 977.91 €

Déficit d'exercice : - 114 562.77 €

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 813 309.37 €
- Recettes : 904 471.36 €

Excédent d'exercice : + 91 161.99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion 2021

V – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Suite à l'adoption du compte de gestion 2021 dressé par le Trésorier, M. Lalaurie, Adjoint aux finances, présente le compte administratif de la commune.

Il indique que les résultats sont à l'identique des comptes produits par le comptable.

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 376 540.68 €
- Recettes : 261 977.91 €

Déficit d'exercice : - 114 562.77 €

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 813 309.37 €
- Recettes : 904 471.36 €

Excédent d'exercice : + 91 161.99 €

Hors de la présence du Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2021

VI – AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Sous la présidence du Maire, le Conseil Municipal procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat de fonctionnement à affecter	91 161.90 €
Solde 2020	225 363.76 €
	Soit 316 525.75 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte RF 002 226 525.75 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte RI 1068 90 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'affectation du résultat 2021

VII – VOTE DES TAUX 2022

M. Lalaurie rappelle les taux en vigueur depuis 2013.

M. LALAURIE précise que, tout comme l'an dernier, désormais le taux communal inclut celui du Département, suite à la réforme de la taxe d'habitation.

La commission finances, au vu des taux nettement plus élevés des communes alentours, des baisses de dotations, des coûts supplémentaires sur les tarifs gaz, électricité etc. propose, pour l'année 2022 les taux d'imposition :

Taxe foncière bâti 37.20 %

Taxe foncière non bâti 45.55 %

À titre de comparaison, les taux²⁰²⁴ sont les suivants pour ces communes :

Joindre tableau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (3 CONTRE M. Doré, Mme Heuzé, M. Cedille/10 POUR)

APPROUVE les taux d'imposition 2022

VIII – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. LALAURIE donne lecture du projet de subventions allouées aux associations tel qu'il a été préparé en commission :

Voir annexe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (3 CONTRE M. Doré, Mme Heuzé, M. Cedille/10 POUR)

IX – VOTE DU BUDGET 2022

M. LALURIE donne lecture du projet du budget de la commune tel qu'il a été préparé et qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

Section d'investissement : 359 646.02 €

Section de fonctionnement : 1 106 132.75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (3 CONTRE M. Doré, Mme Heuzé, M. Cedille/10 POUR)

APPROUVE le budget 2022

Mme le Maire remercie vivement Mme Anne Pauchet pour son efficacité et le sérieux apportés au suivi de la comptabilité, ainsi que Frédéric Lalaurie, 1^{er} Adjoint aux finances, pour le suivi régulier des finances.

XI – INFORMATIONS DIVERSES

Guerre UKRAINE : Je souhaite que nous ayons une pensée pour le peuple Ukrainien, envahi par la Russie.

En 48 h nous avons organisé une collecte de vivres et de vêtements sur 5 jours. J'avais demandé que la collecte soit acheminée par la Protection Civile.

Je veux remercier Jean Fandard pour la confection de la banderole et Julien Salvan qui a mis à disposition durant 5 jours des bacs de collecte – qu'il posait le matin et retirait le soir.

Nous avons collecté 5 m3 de vêtements – 1 m3 d'alimentation sèche et 1 m3 de produits hygiène.

Remerciements à une famille Portifontaine qui met à disposition une maison pour l'accueil de 4 personnes maximum réfugiés de guerre.

FER 2021 : les travaux d'aménagement de voirie ont débuté Rue de la Vallée avec la pose de bordures de trottoirs - le bitume est prévu le 30 mars .

SDESM : programme 2022 / 2024 d'éclairage public.

Les travaux remplacement lanterne par le LEDS - notre dossier est retenu pour le programme 2023 – (parking de la gare)

Amendes de police 2022 : la commission voirie présidé par Yann Fairise a décidé de déposer un dossier sécurité piétons pour un cheminement de l'impasse cascades à l'arrêt de bus de la gare sur la RD 39.

Naissance au sein d'une famille Portifontaine :

Nous souhaitons la bienvenue à Adèle et nos félicitations à Yann et Adeline les heureux parents.

Cette naissance assure la pérennité d'une famille ancrée à Fontaine depuis plusieurs générations.

Son arrière grand-père, Mr Birbaum a été Maire sur plusieurs mandats,

Son grand-père a été élu également sur plusieurs mandats, il a été mon 1^{er} adjoint de 2014/2020.

Aujourd'hui, c'est son papa qui a pris une relève d'élus au sein de notre conseil municipal.

Je veux aussi saluer l'engagement de "Manou" Valérie et d'Adeline très présentes et efficaces à la commission action sociale de la commune depuis toutes ces années.

Nous vous souhaitons tout le bonheur possible et de joies pour vous et vos familles.

La séance est levée à 20h23.



Le Maire,

Béatrice Mothré

